



LIAISONS

« Le syndicat, c'est aussi la solidarité et la fraternité »

Un pas en avant, deux pas en arrière !

À chaque assemblée, à chaque action les personnels n'ont cessé de répéter qu'ils n'acceptaient pas une modification unilatérale des accords sociaux locaux. Par contre ils demandaient, entre-autre, l'application de l'accord social local de l'ARTT à tous les BIATOS des composantes de l'UTM (ex : l'IUFM).

À la réunion du CTP (28/11/08) l'Autorité universitaire a remis sur le tapis l'accord ARTT et ce, en confiant à la commission des personnels de l'IUFM la négociation sur l'application de l'accord ARTT.

L'Autorité universitaire voudrait bloquer le dialogue social qu'elle ne s'y prendrait pas mieux !

L'intersyndicale (CGT, FSU) invite les personnels de l'université à participer

à la réunion d'information

Vendredi 5 décembre 2008 à 12h30, amphitheâtre 5

Ordre du jour :

Bilan de la situation

Compte-rendu des négociations avec le Président

Questions diverses

Vendredi 28 novembre 2008

le Conseil supérieur de la fonction publique d'État (CSFPE) a adopté le projet de décret révisant le statut des enseignants et chercheurs de l'enseignement supérieur.

Les votes se répartissent comme suit :

Représentants de l'administration >>> Pour

CGT, FO, FSU et Solidaires >>> Contre

Unsa, CFDT, CFE-CGC et CFTC >>> Abstention

Non à la banalisation du travail le dimanche !

La fédération CGT du Commerce Distribution et Services tenait une conférence de presse en présence de Maryse Dumas, secrétaire confédérale de la CGT le 24 novembre contre la proposition de loi Maillé qui sera bientôt présentée à l'Assemblée.

La CGT refuse la banalisation du travail dominical dans ces secteurs d'activité. Avec d'autant plus de force que cette libéralisation, au seul bénéfice des grandes enseignes, est un nouveau Cheval de Troie en matière de durée du travail. Le président de la République a d'ailleurs annoncé son intention de banaliser le travail du dimanche à l'ensemble des secteurs professionnels des services.

DROIT AU LOGEMENT : INITIATIVES UNITAIRES SAMEDI 13 DECEMBRE 2008

En 2008, dès les premiers froids, nous vivons l'inacceptable. Des hommes meurent victimes de l'exclusion ultime, celle du droit au logement. Combien de morts faudra-t-il pour que le gouvernement réponde à l'urgence, celle d'assurer aux 100 000 sans-abri le droit à une réelle réinsertion sociale, le droit à un logement décent. Les inégalités sociales se creusent, les chiffres du chômage s'envolent, la précarité de l'emploi explose, 60 % des français se déclarent inquiets quant à leur avenir. Mais le gouvernement poursuit ses choix de régression économique et sociale. En pleine crise financière, il a su trouver des milliards d'euros pour « sauver » les banques et poursuit dans cette logique en détournant 60 milliards des ressources du Livret A, de l'épargne populaire.

Par contre, pour les familles sans-logis, pour les 1,4 million demandeurs de logements sociaux, pour les 3,4 millions de personnes mal-logés, les caisses de l'Etat restent désespérément vides et pour ceux qui osent avec eux exiger le droit au logement pour tous, c'est la répression. La condamnation du DAL (Droit Au Logement) à 12 000 euros d'amende pour avoir occupé, il y a un an, avec 374 familles sans-logis la rue de la Banque à Paris, est inacceptable.

Le 15 décembre, la loi Boutin sur le logement sera en débat à l'Assemblée nationale, cette loi ne répondra en rien à la situation de crise profonde que connaît notre pays. Cette loi signe un désengagement sans précédent de l'Etat dans la politique publique du logement. Dès 2009, le budget est en diminution de 9 % et les crédits pour le logement social sont amputés de 30 %. Pour les locataires de logements sociaux, c'est la remise en cause de la garantie du maintien dans les lieux et l'explosion des surloyers pour les moins pauvres. Pour les organismes HLM, c'est l'obligation de mise en vente de logements, quand il faudrait produire a minima 120 000 logements sociaux/an économiquement accessibles. Cette loi valide le désengagement total de l'Etat dans la rénovation urbaine des quartiers sensibles (ANRU), dans l'amélioration de l'habitat (ANAH), elle ponctionne 2/3 de la collecte du 1 % logement (850 millions d'euros) et annule de fait a minima la production de 30 000 logements sociaux dès 2009.

Cette loi est à combattre ! La Cgt est partie prenante de l'appel unitaire des organisations de locataires et des organisations syndicales confédérées pour « exiger de l'Etat une politique du logement et des moyens financiers à la hauteur de l'urgence ».

Compte-rendu de mandat : CTP du 25 novembre 2008

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du 14/10/08.
- 2- Informations du Président
- 3- Intégration de l'IUFM et situation des personnels
- 4- Mesures exceptionnelles pour les agents non titulaires
- 5- Accord social global: négociations Syndicats, Direction - CTP. Objectifs méthodes et calendrier

1- Approbation du PV du 14 octobre 2008

Le PV qui a été publié sur intranet « en attente d'approbation par le CTP suivant » n'est pas un réel PV rendant compte des débats ayant eu lieu lors de la réunion du CTP. Il s'agit d'un simple relevé de votes présentant l'argumentaire de la direction et les résultats des votes. *Ainsi, la présidence utilise ce qui devrait être un document d'information pour l'ensemble de la communauté, comme un outil de propagande pour stigmatiser les organisations syndicales ayant un avis différent du sien.* Alors que le Président avance que le PV correspond strictement au règlement intérieur, la CGT rappelle l'engagement du Président, lors du précédent CTP, de proposer des modalités de restitution d'un compte-rendu. Il s'engage à réfléchir à une proposition...

Les représentants CGT ont demandé un véritable compte-rendu des débats et, en l'état actuel des choses, ont refusé de prendre part au vote.

NPPV : 2 (CGT)

POUR : 18

2- Informations du Président

Le Président informe que dans le cadre de prochains CTP seront traités les points suivants: réaménagement de l'Arche, réforme du décret de 1984 pour les enseignants/chercheurs (avant Noël) (*), un autre point qu'il communiquera plus tard..

3- Intégration de l'IUFM et situation des personnels

L'IUFM, dans le cadre de sa commission du personnel, est en train de discuter un accord ARTT spécifique. Marc Bru informe qu'une commission des personnels de l'IUFM s'est réunie le 11 novembre pour traiter des questions suivantes:

- Point sur l'ARTT
- Situation actuelle de l'IUFM Midi-Pyrénées avec l'intégration à l'UTM et la masterisation des enseignements.

Concernant l'ARTT, la proposition de la direction de l'IUFM est la suivante :

- 57 jours de congés par an (55 actuellement à l'IUFM et 60 à l'Université)
- Versement d'une prime exceptionnelle en 2008, pour « effort d'intégration », d'un montant de 285 euros.

Les représentants CGT sont intervenus sur les points suivants :

- L'accord ARTT en vigueur sur l'UTM doit être appliqué à l'ensemble des composantes, IUFM comprise. C'est cet accord qui fait loi sur la totalité de l'établissement.
- Lorsque la direction argumente sur une fermeture de certains sites en région et une baisse de la qualité du service public, la CGT demande les éléments concrets sur laquelle elle se base pour affirmer cela. Aucune réponse ! Sachant que pendant les périodes de vacances scolaires, seuls les personnels BIATOS travaillent (et pas les étudiants et les enseignants), il n'y aurait pas de baisse du service public si on appliquait l'accord ARTT de l'UTM : c'est un faux argument, le même que celui qu'on nous opposait lors de la négociation de l'accord en question, il y a 6 ans.
- Quant à la prime exceptionnelle de 285 euros, si elle est une bonne chose (et montre au passage que le versement d'une prime aux titulaires est possible !!), elle ne peut pas être utilisée pour appâter les personnels vers un accord injuste. La CGT ne tombera pas dans le panneau.
- La CGT a demandé lors du CTP, une rencontre entre la direction de l'UTM, la direction de l'IUFM et les syndicats, pour discuter des modalités d'application de l'accord ARTT général à l'IUFM. Cette discussion ne peut pas avoir lieu en CTP (qui n'est pas un lieu de négociation). Elle ne peut pas non plus avoir lieu à l'IUFM. C'est au niveau central que la discussion doit avoir lieu et non au sein de chacune des composantes.

Cet accord spécifique à l'IUFM est une brèche que la direction tente d'ouvrir dans l'accord ARTT général de l'UTM, pour mieux le mettre à bas par la suite. La première revendication des personnels est « extension de l'accord ARTT de l'UTM à toutes les composantes » (votée en AG). La réponse donnée par la présidence lors de ce CTP est une déclaration de guerre !

Vote des membres du CTP pour « Confier à la commission IUFM le travail sur l'accord 2008 » :

Contre : 2 (CGT)

Abstention : 5

Pour : 13

La CGT réaffirme que l'ARTT est une question qui doit être abordée au niveau central et refuse la discussion composante par composante ! La commission du personnel de l'IUFM n'est pas habilitée à discuter de ces questions.

En cours de discussion, une parenthèse a été ouverte, la FSU pose le problème des personnels enseignants du 2° degré : charge d'enseignement, lieu d'affectation à la rentrée 2009, masterisation.

Le Président informe que le ministère a repoussé le dossier sur la masterisation jusqu'à février 2009. Il ajoute que les personnels seront assurés d'avoir une charge d'enseignement à la rentrée dont le volume horaire n'est pas encore connu sachant que leur service est de 384h d'enseignement. Il précise enfin que le choix des maquettes d'enseignement n'est pas fait et que tant que le schéma général de master n'est pas arrêté tout est ouvert.

Le Président propose de rencontrer le personnel enseignant IUFM.

L'UNSA demande que les personnels enseignants du 2° degré puissent bénéficier d'une formation au master pour ceux d'entre eux qui n'en disposent pas encore.

Le Président ne souhaite pas s'engager sur cette voie.

Le Directeur de l'IUFM propose qu'un dispositif de soutien soit mis en place pour les enseignants qui souhaiteraient s'engager vers la reprise d'étude, un crédit formation sur le temps de travail avec prise en charge financière de l'IUFM dans la limite des fonds disponibles.

4- Mesures exceptionnelles pour les agents non titulaires

La prime exceptionnelle est adoptée à l'unanimité. La CGT s'est félicitée de cet accord et a déclaré qu'elle espère qu'un même accord pourra être trouvé pour les personnels titulaires de catégorie C.

La CFDT demande combien de personnes perçoivent entre 1000 et 1500 euros.

Pour Secrétaire Général, les calculs ne sont pas bouclés (il manque le comptage de L'IUFM).

La CGT demande que soit communiquée la date de fin de calcul. Le Secrétaire Général s'engage pour cette fin de semaine.

Techniquement, cette prime donnera lieu à un avenant « collectif ». Pour les cas particuliers des contrats rectoraux IUFM, une vérification est à faire.

5- Accord social global: négociations Syndicats, Direction - CTP. Objectifs méthodes et calendrier

Conformément au mandat de l'AG des personnels du 24 novembre, les représentants CGT au CTP ont demandé le retrait de ce point de l'ordre du jour. Ils ont rappelé que le CTP n'est pas un lieu de négociation et qu'en conséquence, ils refusent de prendre part à cette discussion dans la cadre du CTP.

Suite à cette déclaration, l'ensemble des représentants CGT ont quitté la salle.

(*) Le décret modifiant celui de 84 n'existe pas encore. Nous n'avons qu'un projet, théoriquement "en cours de discussion" et il ne sera pas publié avant février 2009, au mieux. Il n'y a donc aucune raison de discuter (avant fin décembre) d'un projet de décret qui n'existe pas encore en CTP.

Sauf si le président décide et annonce qu'il entend anticiper la mise en œuvre d'un décret et de dispositions dont il ne connaît pas encore la teneur définitive.

D'autant qu'il y a des choses plus importantes à traiter. Notamment la mise en place à l'université du nouveau système de gestion comptable et financière SIFAC par exemple !!!